

Annexé à la délibération DEL_28_2025 du 08/04/25

COMMUNE DE ONNION

le Maire,
André GAUVAIS,La Secrétaire,
Passy Dominique,

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2024 Budget Principal

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	1 883 280.69 €
Dépenses de fonctionnement	1 457 387.25 €
Résultats de l'année 2024	425 893.44 €
Résultat 2023 reporté	625 853.91 €
Résultat net 2024	1 051 747.35 €

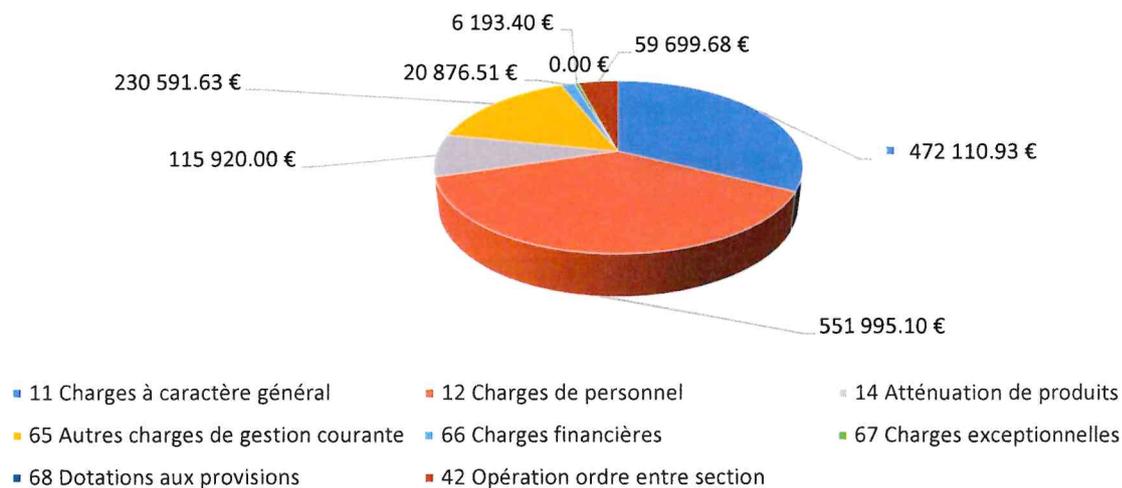
1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024
011	Charges à caractère général	472 110.93 €
012	Charges de personnel	551 995.10 €
014	Atténuation de produits	115 920 €
65	Autres charges de gestion courante	230 591.63 €
66	Charges financières	20 876.51 €
67	Charges exceptionnelles	6 193.40 €
68	Dotations aux provisions	0.00 €
042	Opération ordre entre section	59 699.68 €
Total des dépenses fonctionnement		1 457 387.25 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 472 110.93 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 678 239 € :

La taxe foncière a baissé du fait de la vente du bâtiment du village vacances. Nous pouvons également constater une baisse sur les postes : carburants, produits de traitements, fournitures administratives, honoraires des avocats, annonces et insertion, catalogue et imprimés.

Début 2024, la commune a souscrit à un nouveau marché d'électricité, ce qui a entraîné également une économie supplémentaire. Courant de l'année, la dématérialisation de l'envoi des documents à la Préfecture via la plateforme S2low (finances et Etat-Civil) et Next ADS (urbanisme) a été mise en place, ce qui a engendré une baisse significative sur le poste « affranchissement »

Un montant de 71 216.13 euros a été investi dans l'entretien et la réparation des voiries, 8381.08 euros pour le déneigement (2023-2024 et début 204-2025), une saison avec peu de neige,

Les frais de gardiennage pour l'année 2024 sont d'un montant de 5953.37 euros comprenant 816.29 euros de travaux pour la maison forestière de Megevette, 577.90 euros de contribution volontaire obligatoire ainsi que 4559.18 euros pour l'ensemble des recettes issues de la forêt.

La collectivité a réalisé des travaux en régie : sécurisation de l'aire de jeux, installation d'un meuble équipé d'un lavabo à l'étage de la mairie, réfection des parvis de l'Eglise.

En somme, l'exécution des dépenses de ce chapitre montre une gestion efficace et une réduction de certaines charges, tout en permettant de continuer à investir dans des infrastructures et services importants pour la commune.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 551 995.10 € pour l'année 2024. Elles étaient de 549 925.57 € en 2023 et de 492 722.45 € en 2022.

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 230 591.63 €.

En 2024, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 8 005 € aux associations suivantes :

- *Miribike*
- *Cap Onnion*
- *Ski Club des Brasses*
- *Sous des Ecoles*
- *Association des Anciens*
- *ANACR*
- *Harmonie de St Jeoire*
- *Donneur de Sang*
- *Collège Gaspard Monge*
- *Coopérative scolaire*
- *Ecole Scolaire Notre Dame de Bellevaux*

4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 20 876.51 €.

5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement des titres annulés pour un montant de 6193.40 €.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de *remboursement de la rémunération du personnel à la suite d'arrêts maladie* pour un montant de 31 270.61 € en 2024. Il était de 33 191.20 € en 2023.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De coupes de bois : 20 275.86 €
- De l'occupation du domaine public : 7 015.16 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 2 000 €
- Recettes des entrées à la piscine : 45 603 €
- Recette des repas de la cantine scolaire : 79 171.90 €
- Des remboursements de charges de nos immeubles : 11 848.12 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Somme perçue : 970 772.93 €

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 24.29 %

Taxe sur le foncier non bâti 112.90 %

Taxe d'habitation des résidences secondaires 31.26 %

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante : 173 946.00 €. Une *légère hausse du FCTVA (8 717.02 € pour 2024 et 5 851.02 € pour 2023) et également du Fond Genevois (194 446 € pour 2024 et 178 016 € pour 2023)*

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 27 678.25 € € (montant stable par rapport à 2023).

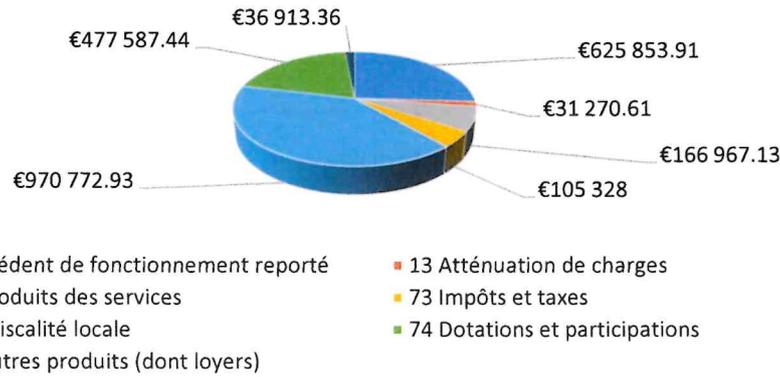
6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 38 396.21 €. Il correspond à *des remboursements ;*

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	625 853.91 €
013	Atténuation de charges	31 270.61 €
70	Produits des services	166 967.13 €
73	Impôts et taxes	105 328 €
731	Fiscalité locale	970 772.93 €
74	Dotations et participations	477 587.44 €
75	Autres produits (dont loyers)	36 913.36 €
77	Produits exceptionnels	38 396.21 €
Total des recettes fonctionnement		1 883 280.69 €

RECETTES DE FOCNTIONNEMENT 2024



2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	235 725.05 €
Dépenses d'investissement	740 764.65 €
Résultat de l'année 2024	- 505 039.60 €
Report résultat 2023	2 230 257.23 €
Résultat net excédentaire 2024	1 725 217.63 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 103 526.15 € en 2024.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes et variables, auprès du Crédit Agricole et du Syane.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 612 677.47 €

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants : 740 764.65 €

- Etude centre du Village-----13 025.16 €
- Travaux Sylvicoles et « bois énergie »-----7 405.16 €
- Sécurisation aire de jeux-----5 911.47 €
- Réfection des parvis de l'Eglise-----3 425.57 €
- Aménagement point d'eau étage mairie-----2 899.07 €
- Câblage informatique au sein de la mairie-----6 720 €
- Diverses réparation piscine (pompe, capteur, lignes d'eau, matériel)-----13 539.57 €
- Remplacement de la porte du local technique-----18 768 €

- Pose d'un portail à l'école -----	10 000 €
- Réfection du mur du cimetière -----	26 551.35 €
- Diverses réfections de la voirie -----	134 013.72 €
- Eclairage au sein de l'école -----	7 726.80 €
- Acquisition d'un tracteur MASSEY FERGUSSON -----	134 070 €
- Renouvellement du matériel informatique de la mairie -----	4 431.88 €
- Acquisition de mobilier pour la cantine -----	3 142.20 €
- Acquisition du matériel de l'hôtel Mont Blanc -----	11 428 €
- Remplacement poteaux incendie -----	4 219.25 €
- Fermeture automatique des toilettes publics mairie -----	1 440 €
- Curage des fossés de Tigny -----	1 680 €
- Chemin des Tattus -----	3 267.60 €
- City Stade -----	120 154.44 €
- Vte Bentz -----	94 273.03 €
- Bois Energie -----	7 107.43 €
- Travaux électricité -----	816 €
- Travaux plomberie école -----	514.80 €
- Hypothèque DIAZ -----	12 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus (subventions versées par le département, par la région), les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 235 725.05 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 176 055.37 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 21 750 € (chapitre 13) qui émanent principalement du versement des amendes de police (9 000 €), du département (4 000€) et de la CC4R (8 750€)
 - Du FCTVA pour 25 260 €
 - De la taxe d'aménagement pour 10 500.56 € en baisse.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 59 699.68 €